

LA LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE EN BASSE-NORMANDIE

RAPPEL HISTORIQUE



La Lutte contre le Décrochage

Une priorité inscrite au CPRDFP 2011-2014

« 3. La prévention et le traitement des sorties du système éducatif sans qualification et sans diplôme »

Les actions de lutte contre les sorties sans qualification des élèves, apprentis, étudiants et stagiaires doivent être poursuivies dans une stratégie d'augmentation globale des niveaux de qualification et de développement des partenariats de tous les acteurs concernés.

La mobilisation de l'ensemble des réseaux de formation initiale, l'animation du groupe d'appui de bassin confiée aux directions de CIO avec l'appui des missions locales, le signalement de toute sortie précoce du système éducatif au groupe d'appui de bassin, restent les priorités de cette démarche qui sera amplifiée. [...]

La recherche de solutions, avec une priorité pour le retour en formation [...]

Une commission de suivi des places vacantes, toutes voies de formations confondues est créée ... »

La Lutte contre le Décrochage

Une priorité inscrite au projet académique 2011-2015

1.2 Augmenter l'efficacité de la prévention et de la prise en charge de la difficulté scolaire

1.2.1 Donner la priorité à la prévention

1.2.2 Structurer l'aide apportée

1.2.3 Développer les expérimentations et mutualiser les résultats

1.2.4 Lutter contre le décrochage et les sorties sans diplôme

1.2.4.1 Mutualiser les ressources et les moyens au niveau des Bassins d'Education Concertée et adapter les parcours de formation

1.2.4.2 Augmenter l'efficacité des cellules de veille

1.2.4.3 Apporter des compléments de formation dans le cadre de l'aide personnalisée et de l'accompagnement pédagogique, éducatif et des stages de remise à niveau

1.2.4.4 Diversifier les formes de tutorat pour répondre aux besoins

1.2.4.5 Développer des dispositifs de retour en formation pour les élèves décrochés

Objectifs

Apporter des solutions de formation,
d'accompagnement ou d'accès à l'emploi
aux jeunes sortant sans diplôme du
système de formation initiale

En Basse-Normandie :



Dispositif de prévention et de traitement des sorties sans qualification mis en place depuis 2006 (généralisé en 2008) :

13 Groupes d'Appui de Bassin (GAB)
coordonnés au plan régional/académique

Depuis le 9 février 2011, placés sous la responsabilité des Préfets de département, et déclarés « **Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs** » en Basse-Normandie

Textes réglementaires du code de l'éducation

Obligation de signalement

Article L313-7 *Créé par LOI n°2009-1437 du 24 novembre 2009 - art. 36*

Afin d'apporter, **sans délai** et dans un cadre coordonné entre acteurs de la formation et de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, des solutions de formation, d'accompagnement ou d'accès à l'emploi aux jeunes sortant sans diplôme du système de formation initiale, **chaque établissement d'enseignement** du second degré, y compris les établissements privés ayant passé avec l'Etat l'un des contrats prévus par le présent code et ceux de l'enseignement agricole, et chaque centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage **transmet**, dans le respect de la législation relative à l'informatique et aux libertés, **à des personnes et organismes** désignés par le représentant de l'Etat dans le département ainsi qu'à la mission locale pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes visée à l'article L. 5314-1 du code du travail compétente ou, à défaut, à l'institution visée à l'article L. 5312-1 du même code les coordonnées de ses anciens élèves ou apprentis qui ne sont plus inscrits dans un cycle de formation et qui n'ont pas atteint **un niveau de qualification** fixé par voie réglementaire.

Dans chaque département, le dispositif défini au présent article est mis en œuvre et coordonné sous l'autorité du représentant de l'Etat.



Textes réglementaires du code de l'éducation

Article L313-8 *Créé par LOI n°2010-241 du 10 mars 2010 - art. 7*

Le service public de l'orientation tout au long de la vie et tous les organismes qui y participent s'organisent au plan régional et local pour permettre à tout jeune âgé de seize à dix-huit ans sorti sans diplôme du système de formation initiale et sans emploi de se réinscrire dans un parcours de formation, d'accompagnement ou d'exercer une activité d'intérêt général lui permettant de préparer son entrée dans la vie active.

Pour l'application de cette obligation, **le jeune est reçu conjointement avec son représentant légal par l'un ou l'autre des organismes** visés au premier alinéa, **dans les trois mois qui suivent le signalement par son établissement d'origine** dans les conditions mentionnées à l'article L. 313-7, pour bénéficier d'un entretien de réorientation.

Cet entretien, assuré dans le cadre de la coordination mentionnée à l'article L. 313-7, vise à proposer au jeune et à son représentant légal des solutions de reprise d'études, d'entrée en formation, d'exercice d'une activité d'intérêt général ou d'accompagnement personnalisé vers l'emploi ou la création d'entreprise.

Public visé : décrocheur

Jeune de + 16 ans sortant sans qualification

Jeune de + 16 ans qui quitte sa formation avant l'obtention du diplôme préparé

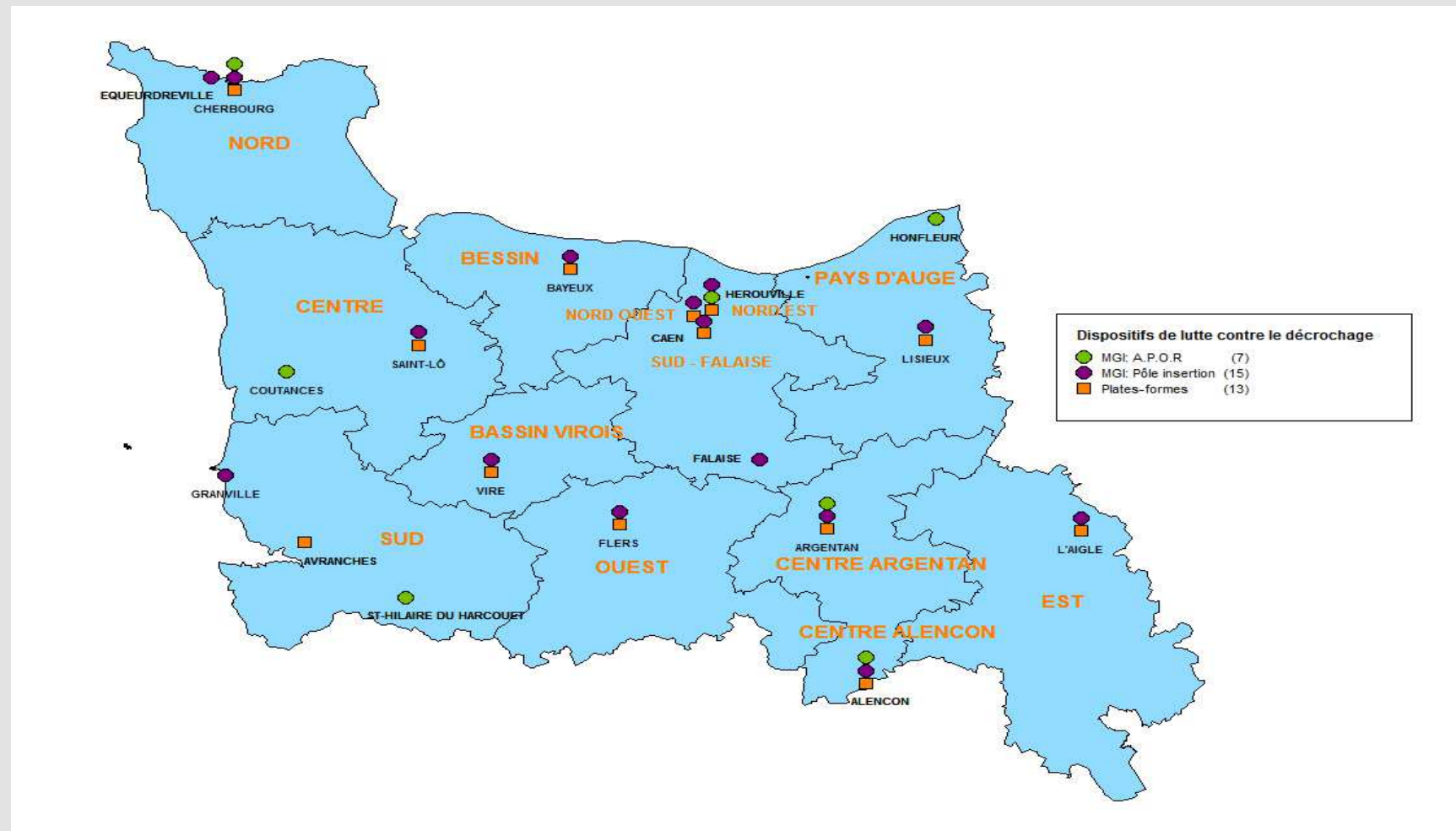
« sans qualification » : n'ayant pas le baccalauréat général, ni un diplôme à finalité professionnelle enregistré au RNCP de niveau V et IV

Jeune de - 16 ans, sous obligation scolaire
↳ *absentéiste*

Une mise en œuvre facilitée en Basse-Normandie:

- Un protocole qui s'applique à l'ensemble des structures de formation initiale de Basse-Normandie
- Un partenariat régional développé depuis plusieurs années,
- Un dispositif maintenant ancré dans les pratiques des acteurs de l'orientation et de l'insertion

Dispositifs de lutte contre le décrochage 2012-2013



Flux de décrocheurs pris en charge 2011-2012



REPÉRAGE & SIGNALEMENT

Tout au long de l'année.

Envoi de la fiche de sortie au CIO



DIAGNOSTIC & PRÉCONISATION

Chaque jeune décrocheur bénéficie d'un entretien diagnostic: (point sur ses acquis, ses besoins...)



l'entretien

l'équipe de coordination locale (DCIO, ML, MGI, référent insertion, de CFA ...) émet des préconisations



l décision

SOLUTIONS

DE FORMATION, D'ACCOMPAGNEMENT
ou d'EMPLOI

Selon la solution, le jeune bénéficie d'un référent

- *Retour en formation*
- *Entrée sur un dispositif de la MGI (MOREA, pôle insertion, APOR...)*
- *Suivi par la ML (emploi d'avenir, Exp' OIR, CIVIS...)*
- *Emploi*



CIO

La situation réelle et actualisée de chaque jeune est vérifiée



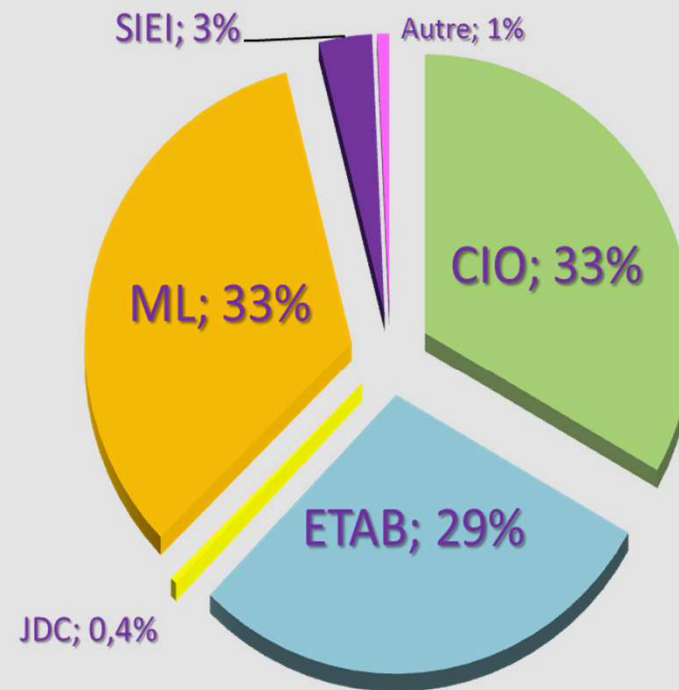
nouveau décrocheur



Bilan 2011-2012 :



Origine du 1er signalement



La situation réelle et actualisée de chaque jeune est vérifiée



nouveau décrocheur

Apport du Système Interministériel d'Echanges d'Information (S.I.E.I.)

Pour chaque élève de plus de 16 ans, qui n'est plus scolarisé dans l'académie et non diplômé:

Résultat dans SDO

- scolarisé dans une autre académie
- en formation initiale agricole
- en CFA

=> **RETROUVÉ EN**
=> **RETROUVÉ agricole**
=> **RETROUVÉ CFA**

- *en emploi*

- *en formation continue,*
- *ministère de la défense,*
- *contrat de professionnalisation,*
- *non scolarisé*
- ...

=> **Non RETROUVÉ**

- *suivi par une ML*

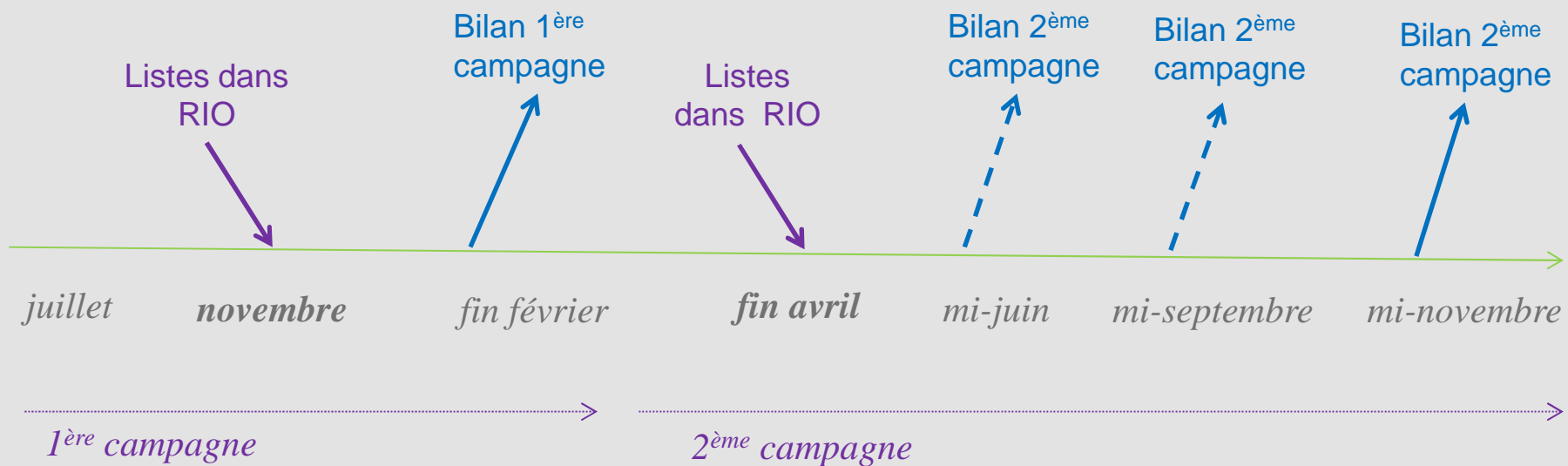
=> **Suivi ML**

Redescente des coordonnées dans RIO:

- => *Sortants de l'EN*
- => *Sortants de l'agriculture*

Principes des Campagnes SIEI

- *Rappel du calendrier sur une année*



A chaque redescente dans RIO,

textes de référence: articles L313-7 et L313-8 du code de l'Éducation

Les PSAD, sous la responsabilité des Directeurs de CIO, doivent vérifier la situation réelle et actualisée des jeunes signalés dans RIO:

- Jeunes sortant de l'E.N. (dont 20% du privé)
- Jeunes sortant de l'agriculture (20% des effectifs)

↳ Chaque campagne permet de repérer 10% de jeunes réellement décrocheurs

Flux sur l'année:

- 1^{ère} campagne de novembre: 80% des effectifs
- 2^{ème} campagne d'avril: ≈ 20% des effectifs
 - ↳ 12% réellement à contacter

Particularité du public en 2^{ème} campagne:

exemple sur les sortants de l'EN (552 jeunes en avril):

- 40% ont eu l'âge requis entre les 2 campagnes
- 60% sont des décrocheurs en cours d'année

Bilan 2011-2012 :

Chaque jeune décrocheur bénéficie d'un entretien diagnostic: (point sur ses acquis, ses besoins...)



I entretien

*Coordination
MGI,
de CFA
d'alternance
d'orientation*

Caractéristiques du public

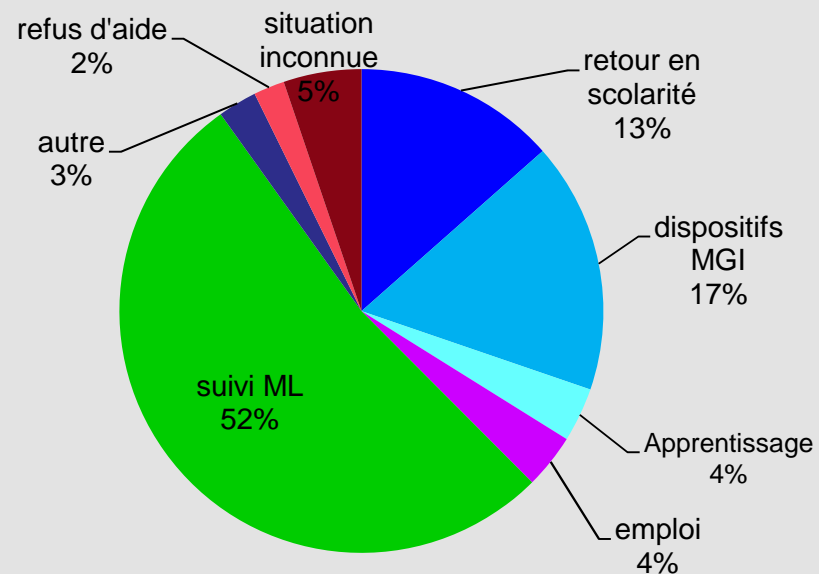
Effectifs : + 2600 dossiers
⇔ 2400 jeunes

- Genre: 59% garçons
- Cycle:
 - 64% de 2nd cycle pro
(38% Bac pro et 62% BEP/CAP)
dont 38% d'un CFA (soit 24% de l'ensemble)
 - 18% de 1er cycle
 - 12,3 % de 2nd cycle GT

Bilan 2011-2012 :

Devenir

Sur les 2 689, **2043** avaient une solution de formation, d'emploi ou d'accompagnement soit **76%**



Réseau FOQUALE

B.O. du 4 avril 2013:

Circulaire « Réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE) » - Mise en place

Les réseaux « Formation Qualification Emploi » (FOQUALE) :
une seconde chance pour les jeunes en situation de décrochage

POSITIONNEMENT D'UN RÉSEAU FOQUALE AU SEIN DE LA PLATEFORME



ORGANISATION D'UN RÉSEAU FOQUALE : GOUVERNANCE ET RÔLES ATTENDUS DES ACTEURS

Responsable de réseau

Nommé par le recteur

- Désigne les membres du comité de réseau
- Définit les objectifs prioritaires du réseau
- Met en œuvre et anime le comité de réseau
- Coordonne les relations avec la plateforme

Comité de réseau

- 1 référent des corps d'inspection
- 3 chefs d'établissement représentant les collèges, les LEGT et les LP
- 1 pilote de bassin de la MLDS
- 1 directeur de CIO

- Définit les actions pour mobiliser les établissements autour du suivi des jeunes décrocheurs
- Communique avec les acteurs opérationnels
- Analyse et identifie les besoins de solutions
- Développe l'offre de solutions éducation nationale en s'appuyant sur le réseau d'acteurs
- Évalue la performance annuelle des solutions

Acteurs opérationnels

- Référents décrochage d'établissement
- Équipe éducative (enseignants, chef de travaux, CPE, COP, assistants d'éducation, personnels sociaux et de santé, etc.)
- Coordinateurs de réseau MLDS

- Accompagnent le jeune dans son parcours personnalisé de retour en formation avec le référent décrochage d'établissement, et l'appui des membres de l'équipe éducative
- Assurent le suivi au sein de l'établissement

CPE : conseiller principal d'éducation
COP : conseiller d'orientation psychologue
MLDS : mission de lutte contre le décrochage scolaire

© Ministère de l'éducation nationale - Avril 2013

Au niveau national:

Des objectifs fixés par académie et un suivi régulier

2011-2012: PSAD NAT : 9500 jeunes.

PSAD B-N : 450 / **750** (avec dispositifs MGI, soit **7,9%**)

Objectif MEN/CAEN:

Objectif théorique Caen (2% Nat) : 411

↳ Objectif CAEN déclarés MEN : **480**

Relevé fin février PSAD: **241** (*sans dispositifs MGI*)